



Saviez-vous que...



LA RENTREE

L'été qu'on a pas eu est déjà terminée. A la direction du syndicat nous sommes de retour au poste et déjà en pleine action.

Dans chaque lieu de travail, le personnel tente de faire le point sur le vécu de l'année dernière et d'améliorer les points litigieux afin d'entamer la nouvelle année scolaire sur le bon pied.

Souhaitons-nous donc une très bonne année.

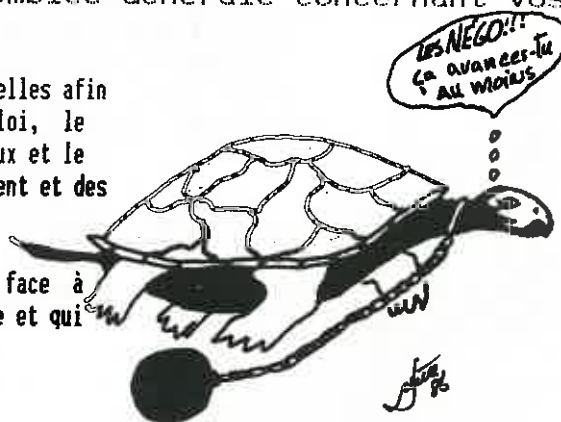
LES NEGOCIATIONS

En cette année de négociations, votre association syndicale est, plus que jamais, au centre de l'action.

Les 10, 11, 12 et 13 septembre 1986, à Québec, une délégation de 9 personnes soit de l'Exécutif, du Bureau de Direction et du Conseil des délégués a assisté au Conseil du Secteur public (F.E.S.S.P.) et au Conseil du Secteur scolaire (C.S.N.). Nous avons pris connaissance de l'état des négociations actuellement en cours et avons fait valoir les points importants pour les membres de l'A.P.P.A. afin de respecter les mandats que vous nous avez donnés lors de l'Assemblée Générale concernant vos conditions de travail.

Des médiateurs ont été demandés aux tables sectorielles afin d'accélérer les discussions sur la sécurité d'emploi, le mouvement de personnel ainsi que sur les droits parentaux et le R.R.E.G.O.P. (Fonds de Pension des Employés du Gouvernement et des Organismes Publics).

Cette médiation était devenue essentielle face à l'employeur qui prétend perdre trop de droits de gérance et qui se plaint du coût soi-disant trop élevé de nos demandes.



Au Conseil du Secteur scolaire du 12 septembre, un après-midi d'atelier a eu lieu pour nous permettre d'échanger avec les autres syndicats du Secteur scolaire de la province, sur les moyens de pression à prendre face à l'inertie du Gouvernement.

Chacun exprimait ses opinions, son vécu et les sentiments de ses membres.

Et bien je vous assure que c'est pas ROSE!

Savez-vous que ce que vous dites entre-vous, à vos représentants syndicaux et même à vos patrons, c'est exactement ce que veut vous faire dire le gouvernement.

- Un 3.5% d'augmentation!!! On n'aura pas plus de toute façon!

Il faut se rappeler que nous demandons 6.5% d'augmentation; n'oubliez surtout pas qu'une augmentation des impôts de 3% est déjà en vigueur; que vous resterait-il NET si vous continuez approuver implicitement la publicité du Gouvernement et de vous avouer déjà vaincus.

- Les avantages sociaux, on est déjà bien pourvus!!!

Somme-nous suffisamment bien pourvus pour nous permettre d'en perdre? Ne reste-t-il pas finalement bien des choses à améliorer?

- Le mouvement de personnel, c'est grave quand tu es touché; puis ça doit achever!!!

Mais ça concerne tout le monde! Et cette mécanique demande à être améliorée afin que les personnes qui seront touchées le soient avec le moins d'inconvénients possibles.

- Une convention signée, on en doute! On a déjà eu un décret on en aura sûrement un autre!

Il y en a même qui ont ajouté "Après tout ça n'a pas été si pire!" Et bien, je pense qu'un décret c'est le pire chose que nous ayons vécue.

Un employeur qui est à la fois patron et législateur et qui se sert de ses pouvoirs pour nous imposer des conditions de travail, ne peut prétendre être de bonne foi dans ses négociations.

Nous, devant les remarques citées précédemment, il faut constater que la propagande gouvernementale fait son chemin, même chez nos membres.

Venez à l'Assemblée Générale. Vous recevrez le rapport des négociations en cours, tout ce qui a été paraphé; nos gains, les statut quo, et nos espoirs pour ce qui reste à négocier.

Nous vous transmettrons aussi nos enlignements et vous pourrez vous prononcer sur des moyens d'action à envisager.

REUNION DU BUREAU DE DIRECTION

La réunion des directrices et directeurs s'est tenue le 22 septembre 1986, les sujets étaient naturellement LES NEGOCIATIONS et la nomination par intérim des postes devenus vacants en fin d'année scolaire.

REUNION DU CONSEIL DES DELEGUES

LE 29 SEPTEMBRE 1986
A 18 H 00
AU LOCAL DE L'A.P.P.A.

ASSEMBLEE GENERALE

LE 8 OCTOBRE 1986
A 17 H 30
A L'ECOLE:
MARGUERITE-DE-LA-JEMMERAIS

SORECOM :

C'est une compagnie de sondage engagée par la C.S.N. afin de questionner directement les informations qu'ont les syndiqués au sujet des négociations de leur convention collective.

Nous vous incitons donc à répondre à cette agence avec confiance.

ASSURANCE-DENTAIRE :

L'A.P.P.A. effectuera bientôt auprès de ses membres, un sondage pour découvrir si l'on désire collectivement joindre un plan plan de soins dentaires à notre assurance maladie (médicament) actuelle. Les précisions quant au coût et aux couvertures prévues seront, bien sûr, annexées au document de sondage.

Il sera important de répondre dans les plus brefs délais et avec la plus grande certitude.

COTISATION SYNDICALE :

Un rappel pour vous signaler que votre cotisation syndicale est passée de 2% à 1.9% au 1er juillet 1986.

CODAPHONE - 254-6298

Pour obtenir des nouvelles toujours à la fine pointe de l'actualité au sein de l'A.P.P.A., COMMUNIQUEZ AVEC LE CODAPHONE.

REDACTION: Josette de La Fontaine
et
Pierre Tremblay

AVEC LA PARTICIPATION DE: François Martel

ASSURANCE-VIE :

Fliez-vous à la C.F.C.M. au 20 juin 1985? Si oui, vous aviez droit à une assurance-vie de 4 000,00\$, 12 500,00\$ ou 20 000,00\$ selon le choix et les conditions requises. Ce plan d'assurance a été modifié pour le rendre non discriminatoire (Certains employés(ées) ne pouvaient obtenir plus de 4 000,00\$ de couverture).

La C.E.C.M. organise donc auprès des employés(ées) déjà couverts(tes) par ce plan, une campagne de ré-adhésion. Cette campagne devrait se faire en octobre 1986 et tous les membres visés sont requis de compléter le formulaire réponse (qu'ils adhèrent ou non) et de le retourner dans les délais prévus. Nous vous rappelons qu'il s'agit d'un plan permettant une couverture à très bon marché mais qui ne vous couvre que pour le temps de votre service actif à la C.E.C.M.

Puisqu'il s'agit d'un plan fermé, les employés(ées) en date du 20 juin 1985, ne peuvent y adhérer.

PERFECTIONNEMENT :

La bureautique s'installe partout à la C.E.C.M. Il faut donc de plus en plus suivre des sessions de perfectionnement. Cette année, le comité paritaire de perfectionnement du soutien demande que les coûts soient en partie assumés par les unités administratives.

Après tout, nous n'avons que 24,00\$ par membre régulier par année pour l'activité de perfectionnement. Comme les besoins sont grands, il nous apparaît normal que les services fassent leur part.

Le comité paritaire souhaite que les membres choisissent des sessions de perfectionnement pertinentes à leurs tâches quotidiennes.

MONTAGE: Guy Roy

IMPRESSION: Guy Roy

MISE EN PAGE: Josette de La Fontaine